

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Elisabeth JOSSET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	52

CONVOCACTION

Datée	du 13/10/23
Affichée	le 13/10/23

OBJET

Règlement Local de Publicité  
intercommunal (RLPi) : bilan  
de la concertation

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Représentés** : Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Pouvoirs** : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU  
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL  
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Sylvie CHAUVEL-TREPRIER a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

**Absente excusée** : Virginie VIOLET

**Absents** : François HUREL  
Fabrice GLORIA

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 22 juin 2017, avait prescrit la procédure d'élaboration du RLPi sur l'ensemble de la CdC des Pays de L'Aigle. Cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Les modalités de concertation prévues ont été réalisées entre 2017 et 2023 et en partie mutualisées avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La technicité du sujet, la concurrence d'autres projets (notamment le PLUi) et la suspension des travaux au cours de la crise sanitaire ont rendu difficile l'appropriation de ce dossier par le public.

Monsieur CARBONELL dresse le bilan de cette concertation :

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche. L'implication des citoyens, des associations, des acteurs du territoire notamment, à travers ces différents moyens de concertation a permis de recueillir des avis et remarques qui ont été étudiés et ont pu contribuer à l'élaboration du projet de RLPi.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait que les prescriptions à l'égard de la publicité et des enseignes permettent de garantir la qualité du cadre de vie et des caractéristiques patrimoniales, d'embellir le paysage urbain, historique ou résidentiel, naturel ou agricole, de réduire leur impact environnemental tout en conciliant la dynamique des activités économiques du territoire.

- Vu la Loi Engagement National pour l'Environnement,
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L581-1 et suivants ainsi que R581-1, R581-72 et suivants,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants, ainsi que L153-1 et suivants, R153-1 et suivants,
- Vu la délibération n° 2017-06-22-122 du conseil communautaire en date du 22 juin 2017 prescrivant l'élaboration d'un RLPi sur le périmètre de la CdC des Pays de L'Aigle,
- Considérant le rapport dressant le bilan de la concertation,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **TIRE** le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre du RLPi dont le rapport est ci-annexé,
- **PRECISE** que la présente délibération :

Acte reçu en Préfecture 26 OCT. 2023  
Publié en ligne 27 OCT. 2023  
Certifié exécutoire

- fera l'objet d'un affichage pendant un mois dans chaque mairie des communes de la CdC des Pays de L'Aigle et au 5 Place du Parc, siège de la CdC, conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,
- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Orne,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Le Président,  
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

